

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MEDEA  
DAIRA DE SI MAHDJOUB  
COMMUNE DE OULED BOUACHRA  
N.I.F : 42300200002603701026

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHE

- Conformément au dispositif de l'article 65 du décret présidentiel no 15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation de marchés publics et délégation du service public.

- Conformément à l'appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales N° 04/2026 paru au journal عالم الأهداف en langue nationale et au journal **LE MEDiateur MAGHREBIN** en langue étrangère du 2026/04/19 portant le projet cite ci –après :

**Etude et Suivi et Réhabilitation chemin pour les habitants d'Ouled Ben Aissa El Soufla - Lot réalisation -**

- Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres –séance d'évaluation des offres-du 04/05/2026.

Le président de l'assemble populaire communal de Ouled Bouachra annonce l'attribution provisoire du marche selon le tableau suivant :

Le soumissionnaire	Montant de l'offre avant correction en TTC (DA)	Montant de l'offre après correction en TTC (DA)	Note technique /80	Délais de réalisation	Critère de choix
Entreprise des travaux publics et de l'irrigation  <b>DJELLAT MAHFOUDH</b> MEDEA <b>NIF</b> 10026350070018302600	13 856 074.40	13 856 074.40	59/80	<b>Deux mois (02)</b>	<b>OFFRE QUALIFIE TECHENIQUEMENT ET MOINS DISANT</b>

**N.B** les soumissionnaires qui contestent cet avis d'attribution provisoire peuvent introduire leurs recours auprès la commission communale des marches pendant 10 jours a partir de la première parution du présent avis d'attribution dans la presse nationale conformément a

L'article 56 du la loi 23/12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et a L'article 82 du décret présidentiel no 15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et délégation du service public.

Les soumissionnaires ayant participe et ayant des réserves sur ce choix peuvent se présenter a la commune pour consulter la notation attribuée a leurs offres pendant 03 jours a partir de la date de cet avis d'attribution provisoire dans la presse nationale.

Le président de l'assemble  
Populaire communale